

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 3 Octobre 2016 à 20h30

Convocation le 26/09/2016

affichage le 06/10/2016

Etaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN, Nadine BOUTER-TURILLON et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER,

Procurations : Patrice PROST à Nadine BOUTER-TURILLON, Joss BERNARD à Ludovic GERBER et Jocelyne DUVAL à Martine ALBAN

Secrétaire de séance : Christophe THEVENOT

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 5 septembre 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Ordre du jour

Affaires générales

- Achat parcelles ZD 37 et 140
- Vente terrain lotissement La Loutre
- Transport Bus Dampierre - Besançon
- Marché du dimanche matin (Evaluation & Droit de place)

Voirie

- Attribution marché Parvis de l'école
- Aménagement Trottoir Rue des Minerais
 - Validation Mobilier Urbain
- Aménagement Rue du Tissage & Grand Verger
 - Trage Mairie - City Stade

Questions diverses

Affaires générales

En complément des informations données lors du précédent Conseil sur l'appartement rue de Besançon, il est précisé que le montant total des travaux sur ce bâtiment s'élève à la somme de 20 000 € depuis 2012. Le loyer a subi les hausses contractuelles liées aux indices prévus dans le bail.

Achat parcelles n° ZD 37 et 140

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les débats et réflexions concernant l'acquisition des parcelles ZD 37 et 140. Il fait part de la négociation faite avec le propriétaire pour un montant de 62 500 €, la parcelle 140 n'étant pas comprise initialement dans la négociation.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, la proposition faite par le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires pour l'aboutissement de cette acquisition.

Vente terrain lotissement La Loutre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a effectué les négociations concernant la parcelle située au lotissement La Loutre. Le Maire précise au Conseil municipal qu'il dispose de deux offres, une d'un montant de 40 000 € et une autre de 42 500 €.

Il précise que les frais de bornage sont à la charge de la commune et que les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

Après réflexion, le Conseil municipal avec 1 voix contre et 13 voix pour valide la proposition du plus offrant. Il autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Transport bus Dampierre - Besançon

Monsieur FERRAND informe le Conseil municipal de la suppression du bus Dampierre – Besançon qui s'est faite dans le cadre du renouvellement des marchés de transport gérés par le Département. Les membres du Conseil regrettent le manque d'information sur cette suppression, certains habitants n'ayant pu être prévenus à temps.

Afin de rendre service à la population, des devis ont été demandés pour une mise à disposition d'un taxi deux fois dans le mois. Le montant étant de 120 € aller / retour pour se rendre à Besançon et de 30 € / pour se rendre à Saint-Vit.

M. FERRAND précise que le Département ne prend pas en charge les transports de taxi.

Après débat, le Conseil municipal décide de ne pas mettre en place ce système pour des raisons de complexité et de coût trop onéreux sans pour autant assurer une réponse adaptée au besoin.

Marché du dimanche matin (Evaluation & Droit de place)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de rattacher le droit de place du marché qui a lieu le dimanche matin à la régie de la salle polyvalente.

Le Conseil municipal accepte cette demande à l'unanimité des présents.

Par ailleurs M. le Maire souhaite dresser une petite évaluation des premiers mois en termes de nombre d'exposants, sachant que d'autres producteurs ont demandé à participer y compris sur des produits pour partie déjà présents. Le Conseil municipal décide d'accepter ces nouvelles demandes qui ne peuvent qu'être bénéfiques dans la mesure où cela reste cohérent pour chacun des producteurs.

Voirie

Attribution marché parvis de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'après ouverture des premiers plis reçus suite à la consultation menée, il a été convenu avec le cabinet d'étude Berest d'effectuer une négociation auprès des 5 entreprises ayant répondu.

Suite à cette négociation, il précise que la commission en charge de l'analyse et au regard du rapport présenté par le BE Berest, propose de retenir l'offre FCE, économiquement la plus avantageuse et demande au Conseil municipal de valider cette proposition.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents la proposition d'attribuer le marché à l'entreprise FCE pour un montant de 199 988 € HT. Le planning proposé par l'entreprise prévoit un début de travaux lors des vacances scolaires de la Toussaint.

Aménagement Trottoir Rue des Minerais

Monsieur GOUNAND informe le Conseil municipal de la réfection de la partie droite de la rue des Minerais.

Il précise qu'il est prévu un cheminement piéton et une dizaine de places de stationnement à cheval sur la chaussée. Le carrefour sera adapté avec création d'une petite « oreille » pour limiter la vitesse (franchissable pour les engins agricoles).

Il demande au Conseil municipal de valider ce projet de travaux afin de lancer la consultation des entreprises. Après délibération le Conseil municipal valide ce projet.

Validation mobilier urbain

Monsieur GOUNAND informe le Conseil municipal que la commission voirie – environnement a retenu deux devis concernant l'achat de mobilier urbain tel que corbeilles, barrières, bancs, abri-bus.

Après débat, le Conseil municipal décide avec 11 pour et 4 contre de retenir la gamme proposée par l'entreprise AJ3M pour la fourniture de ce mobilier urbain.

Aménagement Rue du Tissage & Grand Verger

M. GOUNAND présente au Conseil municipal le principe des travaux à réaliser Rue du Tissage dont la préparation avait été anticipée lors de la construction du mur de l'habitation riveraine suivi d'une période test (écluse).

Il est proposé de maintenir ce principe d'écluse avec cheminement en bas le long du mur, création d'un massif et pose de bordures pour sécuriser la sortie des riverains cotés droit direction déchèterie.

Le Conseil municipal valide ces propositions et valide le lancement de la consultation des entreprises.

En ce qui concerne les travaux Rue du Grand Verger, il est nécessaire de refaire une réunion avec les usagers afin de redéfinir les travaux nécessaires voire proposer une autre solution en accord avec eux.

Trage Mairie – City Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de sa participation à la dernière réunion du SIVU au cours de laquelle il a évoqué la question du trage situé entre la place de la mairie et le city stade. Une réponse sera apportée par la Présidente, sachant que cette hypothèse reste la plus cohérente, faisable et moins couteuse.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Mme BERNARD demande si les recherches pour un médecin sont toujours d'actualité. MM. FERRAND et THEVENOT confirment que des annonces sont faites régulièrement. M. DURANT indique qu'il a été contacté par une revue « spécialisée » qui propose des annonces payantes. Compte tenu du prix (600 € pour 6 mois) les membres du Conseil décident de ne pas donner de suite à cette offre.

2 – Mme MAUCHAMP demande au Conseil municipal si les décorations de Noël de l'année dernière seront reconduites. Le Maire indique que la commission ad hoc sera à nouveau mobilisée sous les mêmes conditions, le Conseil donnant son accord pour renouveler ces décorations.

3 – Mme ALBAN informe le Conseil municipal de l'occupation complète des appartements du foyer logement.

4 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'après vérification, il ne reste plus que 17 places dans le cimetière communal. Monsieur le Maire précise que ce point doit faire l'objet d'un examen spécifique et sera donc mis à l'ordre du jour du prochain Conseil pour décision. Mme PAILLARD est chargée d'établir les enjeux de cette problématique en réunissant si nécessaire la commission au préalable.

5 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal de la planification d'une visite pour le local Place Arthur Gaulard.

6 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal de la visite de la FREDON. Les agents ayant bien travaillé et mise en œuvre les prescriptions demandées, la labellisation se fera le 12 octobre prochain à ARC ET SENANS.

7 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal de la distribution de papiers dans les boîtes aux lettres de certains habitants afin de les sensibiliser sur la nécessité de tailler leurs haies ou plantations qui empiètent sur les trottoirs ou voirie publique.

9 – M. FERRAND fait un rapport au Conseil municipal concernant les mesures de vitesse qui ont été faites au mois de mai dernier pendant une semaine sur la commune le long de la RD 673 (3 radars : 1 coté Besançon en entrant, 2 côté Dole en entrée et sortie).

Vu le constat des vitesses, il propose au Conseil municipal la mise en place d'un radar pédagogique. Le Conseil décide de faire faire trois devis. Une subvention peut être versée par le Département au titre des amendes de police.

10 – M. FERRAND informe le Conseil municipal qu'il sera nécessaire, suite à l'intégration de 7 nouvelles communes, de délibérer à nouveau pour le nombre de délégués et la composition du Conseil communautaire Jura Nord. Deux options sont envisageables, soit un accord local avec 44 sièges dont 4 pour Dampierre (comme actuellement) soit une répartition de droit commun avec 48 sièges dont 5 pour Dampierre. Monsieur le Maire propose que ce point soit délibéré lors d'un prochain conseil.

11 – M. THEVENOT présente aux membres du Conseil municipal la première esquisse du plan masse du projet « A la Vue de Dole ». Afin de poursuivre les études il est nécessaire de statuer sur un certain nombre de principes : l'accès à la déchèterie via la voie du futur « lotissement », le positionnement de la gendarmerie et des parcelles à vocation de services/commerces, la création de places ou zones de stationnement.

Après débat les membres du Conseil fixe les orientations à donner à cet aménagement.

La séance est levée à 23h15